

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **18 avril 2008**

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 15 Avril 2008
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 15

Date de la convocation : 10 avril 2008

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, René MUNOZ, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD, Annie LELAURAIN-VIRMONTOIS, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA.

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Procurations : Néant

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Bruno BOTET

Adoption du procès-verbal de la séance du 01 avril 2008 : à l'unanimité.

Proposition de modification de l'ordre du jour :

Adjonction des points suivants

- Désignation de deux délégués suppléants au SMA du bassin versant du Réart
- Désignation du correspondant « Défense »
- Vote du budget du CCAS
- Désignation des membres élus du conseil d'administration du CCAS
- Institution d'une régie de recettes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

I. CONVENTION MNT

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur informe que le personnel titulaire désire souscrire une « garantie maintien de salaire » auprès de la MNT afin de garantir leur traitement en cas de maladie. Il précise que cette procédure n'entraîne aucune charge pour la collectivité, mais qu'elle nécessite la signature d'une convention pour la mise en place de la garantie.

Délibération N°12/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Maire est autorisé à signer la convention « Garantie maintien de salaire » avec la MNT.

II. DESIGNATION DES SUPPLEANTS AU SMA DU REART

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur informe que le SMA du Réart nous demande de désigner deux délégués suppléants des titulaires qui avaient été élus à la réunion précédente. Serge ROCA et Bruno BOTET se portent candidats et sont élus à l'unanimité.

III. DESIGNATION DU CORRESPONDANT « DEFENSE »

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur informe qu'il convient de désigner le correspondant « Défense ». Serge ROCA se porte candidat.

Délibération N°13/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Serge ROCA est désigné correspondant « Défense ».

IV. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur informe que la commission communale des impôts, présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué, doit comporter 6 titulaires et 6 suppléants qui seront nommés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables établie par le Conseil municipal.

Délibération N°14/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

La liste ci-dessous est arrêtée et sera transmise aux services fiscaux en vue de la désignation des membres de la commission communale des impôts :

Titulaires

Christine DRUILHE
Ghislaine FLACHAIRE
Georges JOURDA
Nathalie WILHEM
Christian PICAMAL
Serge ROCA
Nicolas BOUIGUES
François PENA
Jean-Luc CEBEDIO
Michel NOE
Huguette LALLET
Marie PLESSIS

Suppléants

Nadia ROUAUD
Jean-Marc BENS
Paul BASCOU
Jocelyne LIAUTAUD
Annette CASADO
Michel NOËL
Frédéric BES
Sandrine BERGET
Annie MARSA
André BALAND
Aimé ALAVAIL
Jean MARIGO

V. VOTE DU BUDGET DU CCAS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur présente le projet de budget annexe du CCAS et le soumet au vote de l'assemblée.

Délibération N°15/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le budget annexe 2008 du CCAS, qui s'équilibre à la somme de 695.22€, est adopté.

VI. DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur informe que, en vue de l'installation du Conseil d'administration du CCAS, il convient de fixer le nombre de membres (entre 8 et 16). Il précise que la moitié est constituée de membres extérieurs au conseil qui seront nommés par le Maire sur proposition des organismes devant y être représentés (propositions non parvenues en Mairie à ce jour). Il signale enfin que l'autre moitié doit être désignée par le conseil municipal. La proposition de fixer le nombre de membres à 8 est avancée.

Délibération N°16/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS est fixé à huit.

Mmes FLACHAIRE, VIRMONTOIS-LELAURAIN, WILHEM-MALPARTIDA et M. BOUIGUES se portent candidats.

Délibération N°17/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Les membres élus, désignés par le conseil municipal, sont Ghislaine FLACHAIRE, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA, Nicolas BOUIGUES;

VII. AFFECTATION DU RESULTAT DE 2007

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur précise qu'il convient de prendre la décision d'affectation du résultat de l'exercice précédent. Il rappelle à cet effet les résultats définitifs 2007 :

- excédent de fonctionnement 295 805.35€
- déficit d'investissement 64 432.90€
- résultat définitif 230 372.45€

Délibération N°18/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le résultat 2007 est affecté comme suit :

- 230 372.45€ en fonctionnement
- 64 432.90€ en investissement

VIII. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS 2008

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur précise que les nouveaux taux de contributions ont été calculés conformément à la proposition, faite par les élus, d'augmenter la TH et le FB de 2% et de maintenir le taux 2007 de FNB.

Délibération N°19/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Les taux des contributions 2008 sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.43
- Taxe foncière (bâti) : 16.59
- Taxe foncière (non bâti) : 54.07

IX. VOTE DU BUDGET 2008

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur informe qu'il conviendra d'abord de décider de la forme sous laquelle le budget sera soumis au vote, et propose le vote par chapitres.

Il rappelle les chiffres du projet de budget 2008 qui sera soumis au vote de l'assemblée par le Maire.

Délibération N°20/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le vote du budget se fera par chapitres.

Le budget principal 2008 qui s'équilibre à la somme de 294 331.04€ pour la section de fonctionnement, et à la somme de 782 000.45€ pour la section d'investissement, est adopté.

X. REGIE DE RECETTES POUR DROITS DE LOCATION DE SALLES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'il convient d'instituer une régie de recettes pour droits de location.

Délibération N°21/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Une régie de recettes est instituée à cet effet.

Séance levée à **23H.**

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA